

RESERVATION
MARCHE GOURMANDE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE
Le samedi 5 juillet 2025

Départ entre 18h et 19h au Skate Park
Retour au Parc de la Presqu'île

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____@_____

Je m'inscris : Parcours de 10 km Parcours de 5 km
(merci de cocher la case correspondante)

_____ adulte(s) et plus de 5 ans _____ enfant(s) de moins de 5 ans (gratuit)

Je dépose un chèque de **18 € X _____ = _____ €** en même temps que ce document signé.
Règlement à l'ordre du COMITE D'ANIMATION de L'AIGUILLON LA PRESQU'ÎLE

L'ensemble des pièces est à retourner par courrier à :

COMITE D'ANIMATION
Mairie déléguée de L'Aiguillon-sur-Mer
2 place du docteur Giraudet
85460 L'Aiguillon-la -Presqu'île

Ou à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Dès réception du dossier **complet** (cette feuille complétée, chèque), vous recevrez une confirmation de réservation par mail.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la marche gourmande au verso et y adhérer.

Fait à _____ le _____
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

CLOTURE DES INSCRIPTIONS le 10 juin 2025

« Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : association Comité d'Animation de l'Aiguillon La Presqu'île pour la finalité suivante : organisation de la marche gourmande La durée de conservation des données est de 1 an.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : comitedanimation85460@gmail.com

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».



REGLEMENT DE LA MARCHE GOURMANDE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE

Article 1 :

La Marche gourmande est une randonnée pédestre et gastronomique, à allure libre, organisée par le Comité d'Animation de l'Aiguillon-La-Presqu'île. Elle offre la possibilité à un large public d'effectuer une promenade de 5 ou de 10 kilomètres, au choix en passant par 4 ou 5 étapes de restauration, la plupart en plein air.

La manifestation se déroulera dans un esprit convivial le samedi 5 juillet 2025.

L'accueil se fera à partir de 18h sur le Parc de la Presqu'île (coté Skate Park).

Article 2 :

La participation se fait uniquement sur inscription. L'inscription sera validée à réception du bulletin accompagné du paiement par chèque à l'ordre du Comité d'Animation de l'Aiguillon-La-Presqu'île. La date limite des inscriptions est fixée au 10 juin 2025.

Les mineurs doivent être impérativement accompagnés d'un adulte et sont sous sa responsabilité.

Le présent règlement engage sur l'honneur toute personne inscrite.

Aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas de non présentation à la manifestation. En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur les participants seront remboursés.

Article 3 :

L'inscription vaut déclaration d'aptitude physique à participer à la marche et à déguster les produits alimentaires proposés.

Article 4 :

Les participants s'engagent à respecter la faune et la flore ainsi que les règles du code de la route relative à la circulation des piétons et la signalisation communale et privée.

Il est strictement interdit de jeter des déchets sur la voie publique.

L'utilisation d'objet incandescent est interdite.

Article 5 :

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile. Il décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement, de perte, de vol, de détérioration de matériel, d'incident lié à la santé et d'accident de la circulation.

Les marcheurs attestent posséder une assurance Responsabilité Civile.

Article 6 :

Les animaux des participants devront obligatoirement être tenus en laisse et ne pas divaguer. Les chiens appartenant aux catégories 1 et 2 sont interdits.

Article 7 :

Les participants autorisent le Comité d'Animation de l'Aiguillon-La-Presqu'île à utiliser et publier les photographies, vidéos pour ses actions de communication, dans le but d'illustrer des articles de presse, des brochures et sa page Facebook, ayant trait aux activités de l'association, et ceci à des fins non commerciales.

Rappel :

- Prévoir des chaussures de marche ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques et un petit sac à dos avec de l'eau, des pansements... Le port d'un gilet fluorescent est conseillé. Restez en groupe et **prévenez l'association si vous abandonnez en cours de route.**

- L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Pensez à contrôler votre consommation avant de reprendre le volant. Aucun alcool ne sera distribué aux mineurs, même accompagnés.

Comité d'Animation de L'Aiguillon-la-Presqu'île

Adresse postale : Mairie - 2 place du Docteur Giraudet
85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île

Messagerie : comitedanimation85460@gmail.com - Téléphone : 07 44 61 09 24